

FRET-C.F.A.L. (Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise)

La commission mixte APPNV/MUNICIPALITE a rendu le 15 février 2009 son rapport sur le dossier de consultation. Le dossier complet est consultable en mairie. N'hésitez pas à venir vous informer sur ce sujet.

Le 3 mars s'est tenu en Préfecture de région le 2° comité de Pilotage sur le CFAL partie Sud. Sont retenus les trois tracés de "Sibelin" (2 Nord et 1 Sud) et notre tracé dit "LGV Valloire". L'analyse des réponses au dossier de consultation (280 réponses sur 500 dossiers envoyés) fait ressortir une demande unanime pour un traitement exemplaire des nuisances, quel que soit le tracé retenu.

Le dossier est maintenant transmis au ministre qui devrait prendre une décision avant la fin de l'année.

Cependant il n'y a toujours pas de réels arguments pour justifier sérieusement le maintien de notre tracé. Pour mémoire les quatre points de la commande de l'état : - permettre le transit Nord/Sud, - permettre l'accès à la liaison Lyon-Turin, - desservir la gare de triage de Sibelin et le port Edouard Herriot - offrir une liaison directe St Etienne-St-Exupéry en désenclavant la Loire) ne sont pas en totalité satisfait par le choix LGV Valloire, et ce n'est qu'un des points abordés dans la réponse au dossier de consultation.. Il y a donc encore des raisons d'espérer. Il ne faut pas se décourager, rester vigilants et continuer plus que jamais notre lutte avec l'APPNV et ALTFER.

L'AMBROISIE : Un petit rappel de notre information parue dans Infos Mairie n° 32 :

L'ambroisie est une herbe dont le pollen est très allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : le plus souvent une rhinite allergique survenant en août et/ou septembre et associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires de gravité variable (trachéite, toux, asthme parfois sévère), mais aussi de l'urticaire ou de l'eczéma.

La région où la densité de l'ambroisie est la plus forte est la région Rhône-Alpes.

Dès maintenant commencez à regarder ce qui pousse vers chez vous ou dans vos champs.

Sachez reconnaître l'Ambroisie pour mieux vous en préserver. La période de juin-juillet est la plus propice pour la détruire. La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous : collectivités, entreprises, agriculteurs, particuliers...



Comment la reconnaître ?

Ambroisie : (à gauche) : feuilles minces, très découpées, elles sont du même vert sur chaque face, ce qui distingue la plante de l'armoïse (à droite) dont les feuilles sont divisées, alternes, la face inférieure est blanc argenté et duveteuse



La taille des haies :

"L'entretien des plantations le long des voies publiques, (surtout sur votre terrain) est à la charge du propriétaire riverain dont la responsabilité sera engagée en cas d'accident si la visibilité est gênée par les plantations".

Partant de cette idée figurant dans le code civil, il est vivement conseillé à tous les riverains de procéder à la taille des haies bordant les chemins, de façon à ce que la sécurité de tous les usagers soit assurée. N'attendez pas qu'il soit trop tard pour mettre en route vos tailles-haies ou autres cisailles à élaguer afin de rectifier les hauteurs et largeurs des plantations bordant votre propriété.

Les cigognes font-elles le printemps ?



Le 10 février au matin, un vol de cigognes s'est posé au bas des Bruyères. Elles sont restées là quelques heures, halte bienfaitrice dans leur longue migration, et puis, après un petit clin d'œil au photographe, elles ont repris leur voyage, destination inconnue, ne nous laissant que des espoirs de printemps tout proche. Faut-il faire confiance aux cigognes ou leur préférer les hirondelles ?

(Photo communiquée par JD POURCHERE)



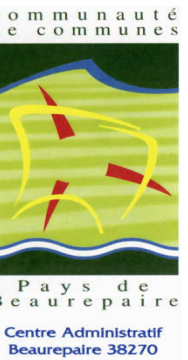
Primarette Infos Mairie

n° 33

Janvier - Février - Mars 2009

Tél : 04.74.84.57.27 fax : 04.74.79.51.50

Email : mairie.primarette@territoire-de-beaurepaire.fr



LE MOT DU MAIRE

Avec un hiver qui se prélassait, un printemps qui ne se presse pas pour mettre la nature en fête et une nouvelle année 2009 qui commence sur fond de crise économique et financière, on ne peut avoir qu'un mot à l'esprit : Prudence.

Prudence dans la gestion de la commune. Le budget en cours d'élaboration sera "serré" cette année pour notre petite municipalité. Les dispositions de la loi des finances 2009 ne vont pas améliorer la gestion de nos villes et villages alors que nous avons de plus en plus de compétences transférées par l'état.

Aux effets de crise, il ya lieu d'ajouter l'inquiétude des élus sur les réformes des collectivités annoncées par le gouvernement.

Prudence aussi sur nos routes, dans le village en particulier. J'invite les automobilistes à réduire leur vitesse dans le centre du village et chemin Nicolière, surtout dans la ligne droite. Pensons aux enfants, aux piétons, à la sécurité. « Levons le pied ! ».

La commission "environnement et agriculture" travaille à la mise au point d'une charte en étroite collaboration avec les agriculteurs. Si vous avez des photos ou cartes postales sur les anciennes techniques agricoles, la vie aux champs de nos aïeux, etc. la commission les acceptera avec joie pour développer sa base de travail.

Comme vous avez pu le constater notre bulletin est distribué gratuitement par nos conseillers. Je vous souhaite à tous une bonne lecture.

Le Maire, Angéline APPRIEUX

LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public : le lundi, le mercredi de 8 h 30 à 11 h

le vendredi de 16 h à 18 h 00

le samedi de 8 h 30 à 11 h.

Tél. Mairie : 04.74.84.57.27

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous le matin. Tél. du Maire Mme APPRIEUX : 04.74.84.51.63

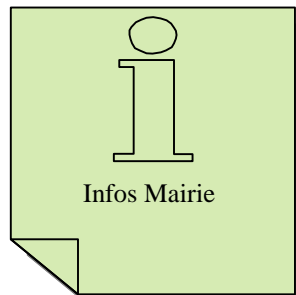
Tél. des Adjointes : M. DANZO : 04.74.84.56.94 M.FAURE : 04.74.84.56.76 Mme VASSEUR : 04.74.20.47.30

ETAT - CIVIL

Mariage : le 27 décembre 2008 : Stéphane CAVALAGLIO de Combe Quartier
Et Céline VANDAMME de Dardilly (69)

Nouvelles technologies :

Vous disposez d'une adresse électronique personnelle et vous aimeriez recevoir des informations municipales ou des informations de la part des associations de notre commune. La mise en place d'un tel service nécessite de définir une organisation en fonction du nombre des personnes intéressées. Si la demande est conséquente un effort sera fait dans ce sens. Aussi, faites vous connaître en communiquant les renseignements demandés au verso soit par courrier électronique soit en déposant ce papillon détachable, lisiblement rempli, à la Mairie. Rappel : adresse électronique de la Mairie : mairie.primarette@territoire-de-beaurepaire.fr



CONCERT DE PRINTEMPS (Entrée libre)

présenté par les ensembles de l'école de Musique intercommunale

MERCREDI 1^{er} AVRIL 2009 18H salle des Fêtes de Primarette

Vous aurez ainsi le loisir de voir et d'entendre une partie des ensembles variés de l'école de musique tel que le petit orchestre, la batucada, la chorale, les ensembles de cuivres, de flûtes de clarinettes, de saxophones, l'ensemble adultes, les classes d'éveil.....

REPAS DU C.C.A.S.

Le centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) invite gratuitement les personnes âgées de plus de 65 ans au repas annuel qui aura lieu le : **Samedi 04 avril 2009 à 12 heures au restaurant « Chez Lucas »**

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 26 mars 2009 auprès du CCAS en Mairie ou par téléphone au 04.74.84.57.27
Les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion voudront bien se faire connaître en mairie.

RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2009 - INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE MATERNELLE

Les inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2006 (2005 et 2006 pour les nouveaux arrivants) auront lieu **le lundi 20 avril 2009 de 16h00 à 18h15.**

En cas de problème, vous pouvez appeler l'école maternelle au : 04.74.84.56.83

Les parents, accompagnés de leur(s) enfant(s) devront apporter :

- **le carnet de santé,**
- **le livret de famille,**
- **un justificatif de domicile.**

Collecte des ordures ménagères :

Attention, deux changements dans la grande tournée (sauf les habitants rattachés à la tournée Cour et Buis)

Les ordures ménagères seront ramassées le mardi 14 avril au matin au lieu du mercredi 15 (Pâques) et le mardi 2 juin au matin au lieu du mercredi 3 (Fête du travail).

Bibliobus : Le bibliobus sera présent sur la place du village le lundi 4 mai 2009.

Vide Greniers : Le vide greniers prévu le 29 mars n'aura pas lieu. Il est reporté à l'automne 2009.

Fleurissement : A vos sécateurs, préparez vos jardinières et vos boutures, le concours de fleurissement est reconduit cette année. Des précisions vous seront données par post-contact.

AGENDA du trimestre : Réservez vos journées ou vos soirées pour le prochain trimestre.

1 ^o /04 : Concert de printemps par l'école de musique	15/05 : Soirée Théâtre (FCC)
19/04 : Marché aux fleurs et des producteurs (CCAS)	16/05 : Concert de Musique (CDFP)
25/04 : Marche nocturne (CDFP)	20/06 : Kermesse du Sou des Ecoles
	21/06 : Rallye pédestre et fête de la musique

Nouvel employé municipal

Vous avez peut-être constaté que Frank DURIEUX n'occupe plus ses fonctions d'employé communal. Il a choisi une nouvelle voie, nous lui souhaitons bonne chance et pleine réussite. En attendant son remplacement définitif, la commune a fait appel à un employé intérimaire auquel nous souhaitons la bienvenue.

Avis de recherche : Pour compléter l'équipement de la salle des fêtes, nous recherchons à bon prix réfrigérateur, congélateur, four ou mini four en bon état. Contacter le secrétariat de Mairie.

✂-----

Je suis intéressé par la mise en place d'un service d'information électronique

Nom :Prénom:

adresse électronique :@

Note : Ces renseignements sont confidentiels et ne pourront être utilisés que pour le service de distribution électronique d'informations municipales

Passeports et cartes d'Identité : Modifications des droits de timbre par la loi de finances pour 2009 : le droit de timbre exigible pour la délivrance d'un **passport** est de 88€ pour les majeurs, 44€ pour les mineurs de plus de 15 ans et de 19€ pour les mineurs de moins de 15 ans. La délivrance d'une **carte d'identité** est gratuite. Toutefois, cette loi de finance dispose que le renouvellement de la carte d'identité, quel qu'en soit le motif, est soumis à un droit de timbre de 25€ lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la mairie.

Notre nouvelle salle des fêtes.

Un peu d'histoire : La commune de Primarette a été une des premières du canton de Beaurepaire à disposer d'une salle des fêtes. A l'époque, en 1937, on parlait de foyer communal. Sa construction avait été possible grâce à un don fait à la commune par le député, Simon PLISSONNIER. (Voir plus bas)

Depuis, ce foyer communal n'avait guère subi de transformation et il était temps de repenser toute l'infrastructure de cet édifice.

C'est maintenant chose faite. Un nouveau bâtiment, qui s'appuie sur l'ancien, a vu le jour.

Primarette dispose à nouveau d'une salle des fêtes aux normes de sécurité. Sa réalisation n'est pas sans incidence sur notre budget et nous devons encore mettre la main au portefeuille pour réaliser des travaux complémentaires, notamment pour drainer stabiliser les abords.

Bien que vous ayez déjà pu prendre possession des lieux lors de différentes manifestations, nous attendons tous et toutes son inauguration officielle prévue pour la fin avril 2009.

D'ores et déjà, nous sommes heureux d'avoir pu accueillir des manifestations dans cette salle et tout particulièrement des Primarettois, avec la chorale des Fils d'Argent, qui l'ont, en quelque sorte, «baptisée», lors de l'inter-chorale du 26 octobre 2008.

Notre salle accueille entre autre, les enfants des écoles et l'Association Sportive du Troisième Age pour la « gym » hebdomadaire.

Consultez l'agenda, pour les manifestations du prochain trimestre.

Simon PLISSONNIER né le 12/04/1847 à Loizy (71) Décédé le 05/10/1931 à Primarette (38) Député de l'Isère de 1893 à 1889 puis sans interruption du 27 avril 1902 au 31 mai 1924 (5 mandats : 1 gauche radicale, 2 gauche démocratique, 1 Union républicaine radicale et socialiste, 1 républicains de gauche). A occupé les fonctions de vice président du Conseil Général de l'Isère. Il était également, ingénieur des Arts et Métiers, constructeur de machines agricoles, membre du conseil supérieur de l'agriculture et vice président du comité central de culture mécanique.

Nouvel arrêté préfectoral n° 2008-11470 portant réglementation du brûlage des déchets végétaux :

Le brûlage du bois provenant des débroussailllements, taille de haies ou d'arbres est autorisé uniquement pour les particuliers dans les communes de moins de 2000 habitants sous réserve de respecter des conditions suivantes :

Les déchets doivent être suffisamment secs pour bruler facilement en produisant le minimum de fumée, l'adjonction de produit activateur est interdite.

Le brûlage est interdit du 15 février au 30 avril et du 15 juillet au 30 septembre. Hors ces périodes, le brûlage ne peut s'effectuer qu'après le lever du soleil et l'extinction complète du feu devra avoir lieu avant 20 heures

Ces opérations ne devront entraîner, pour le voisinage et les usagers des axes routiers ou ferroviaires, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées.

Enfin le brûlage doit être effectué à une distance minimale de 25 mètres des voies de circulation et des constructions, à au moins 10 mètres des lignes électriques aériennes, sous la surveillance constante d'une personne disposant des moyens nécessaires à l'extinction du feu à tout moment. Le brûlage est bien évidemment interdit les jours de grand vent.

Même si les conditions imposées sont respectées, toute personne ayant allumé un feu reste responsable des dommages matériels ou corporels cause au tiers.

Les activités agricoles et forestières ne sont pas concernées par ces dispositions

D'autres dispositions, moins importantes, figurent dans cet arrêté préfectoral que vous pouvez consulter en Mairie.

RECENSEMENT :

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, (ou au consulat, s'ils résident à l'étranger), dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.

Prévoir le livret de famille des parents, une pièce d'identité et un justificatif de domicile .

La mairie vous remettra une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver précieusement. Elle vous sera réclamée pour vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

O.D.L.C. (Office De Lutte contre le Cancer)

Dans le cadre du programme national de dépistage des cancers, l'ODLC coordonne les actions menées en Isère, en partenariat avec les professionnels de santé et ses financeurs : Conseil général de l'Isère, Assurance Maladie, Ligue contre le cancer, Etat. Parlez en à votre Médecin. Si vous avez plus de 50 ans, homme ou femme, vous pouvez bénéficier de tests de dépistage gratuits.

Contact : <http://www.odlc.org> ou (n° vert) 0800.37.38.82 ou 04.76.41.25.25